

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande D'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITER un PARC ÉOLIEN à CHOUY

Conformément aux dispositions du code de l'environnement et du décret 2014-450 du 2 mai 2014, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 18 octobre 2016, une enquête publique qui sera ouverte du lundi 14 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus, dans la commune de CHOUY sur la demande présentée par la société WPD ENERGIE 21 N 16 dont le siège social est situé 98 rue du château 92100 BOULOGNE BILLANCOURT en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée parc éolien de la FERNOYE sur le territoire de la commune de CHOUY.

Ce projet est composé de :

- 6 éoliennes d'une puissance nominale de 2 MW et d'une hauteur de 150 mètres,
- 1 poste de livraison
- des ouvrages de transport d'électricité associés

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, à la mairie de CHOUY aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de CHOUY, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de la société WPD ENERGIE 21 N 16 dont le siège social est situé 98 rue du château 92100 BOULOGNE BILLANCOURT ou à la Direction départementale des territoires.

Monsieur Michel FORMENTEL, conseiller pédagogique, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Bernard MENGIN, cadre commercial, en retraite, a été désigné comme suppléant. Monsieur Michel FORMENTEL, siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Lundi 14 novembre 2016	14h-17h	CHOUY
Mercredi 23 novembre 2016	9h-12h	CHOUY
Samedi 3 décembre 2016	10h-13h	CHOUY
Jedi 8 décembre 2016	14h-17h	CHOUY
Vendredi 16 décembre 2016	10h-13h	CHOUY

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de CHOUY et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision :

- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement,
- sur la demande de permis de construire au titre de l'article L.421-1 du code de l'urbanisme,
- sur la demande d'approbation du projet de détail des tracés des ouvrages de transport d'électricité au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,

Le Responsable d'Unité,
Thomas BOSSUYT

